



Marcel BAUER

Maire

A R R E T E N° 103/2022

AUTORISANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION

**du magasin « NORMA »
1 avenue du Gal de Gaulle
67604 SELESTAT**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT AU NOM DE L'ETAT

Vu le code du travail,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R123-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté du 23/03/1965 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
Vu l'arrêté du 25/06/1980 modifié, dispositions générales applicables aux ERP du 1^{er} groupe,
Vu l'arrêté du 22/12/1981 modifié, dispositions particulières applicables aux ERP du type « M »,
Vu l'arrêté préfectoral du Bas-Rhin du 15/02/2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,
Vu le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie de type « M »,
Vu l'avis favorable avec prescriptions du rapporteur de la Sous Commission Départementale de la Sécurité dans les ERP (SCDS) du 13/01/2022,

arrête :

Article 1 : La poursuite de l'exploitation du magasin « NORMA » est autorisée.

Article 2 : Les prescriptions formulées par la SCDS du 13/01/2022 dont la copie est ci-annexée seront respectées.

P.J. : PV SCDS

Fait à Sélestat, le **22 FEV. 2022**

Le Maire

Marcel BAUER

Copie transmise à :

- Sous Préfecture de l'Arrondissement de Sélestat – Erstein
- Gendarmerie Nationale -
- Sécurité Publique